

permettre de suivre un cours universitaire de deux ans en agriculture. Le programme de défrichage pour fins agricoles, exécuté à l'aide de tracteurs appartenant à la province, est confié à la Division de la mise en valeur des terres du ministère des Mines et Ressources.

Île-du-Prince-Édouard.—Le ministère de l'Agriculture est dirigé par un ministre assisté d'un sous-ministre, d'un inspecteur de l'industrie laitière, d'un pathologiste, d'un vétérinaire et de cinq vétérinaires adjoints subventionnés, d'un adjoint pour les questions relatives au sol, d'un directeur de la production avicole, de trois représentants régionaux, d'un surveillant et d'un surveillant adjoint des cercles féminins.

Nouvelle-Écosse.—Le comité consultatif de la Nouvelle-Écosse relatif aux services agricoles a été institué il y a quelques années en vue de favoriser l'exécution efficace, dans la province, des programmes et entreprises agricoles des ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture.

Le Comité, qui se réunit tous les trois mois, a pour fonction et objet principaux de déterminer les meilleurs moyens à prendre pour atteindre les fins des deux ministères de l'Agriculture, et la façon de coordonner et d'orienter leur travail à l'aide de programmes agricoles unifiés réduisant au minimum le double emploi.

Le ministère de l'Agriculture et des Marchés s'efforce d'aider les cultivateurs à se tirer d'affaire. Il le fait en les encourageant à devenir membres de certaines organisations comme la *Nova Scotia Farmers' Association*, la *Nova Scotia Fruit Growers' Association*, au moyen de diverses coopératives agricoles, de syndicats de crédit et de plusieurs organisations de producteurs.

Nouveau-Brunswick.—Les programmes du gouvernement du Nouveau-Brunswick sont administrés par le ministre de l'Agriculture, assisté d'un sous-ministre et des directeurs des services suivants: vulgarisation, bétail, industrie laitière, médecine vétérinaire, aviculture, horticulture, grandes cultures, sols et récoltes, protection et amélioration des plantes, génie agricole, économie domestique, association coopérative de syndicats de crédit, éducation agricole, apiculture et sociétés agricoles.

Québec.—Le ministère de l'Agriculture du Québec comprend onze services: enseignement agricole, économie rurale, propagande, industrie animale, horticulture, grandes cultures, information et recherches, économie domestique, santé des animaux, génie rural, secrétariat. Chaque service se subdivise en sections commises chacune à des problèmes particuliers.

Le ministère compte aussi plusieurs autres organismes spéciaux comme le Conseil des recherches, la Commission de l'industrie laitière, l'École de laiterie de Saint-Hyacinthe, la Ferme-école de Deschambault, la Station d'élevage d'animaux à fourrure (Saint-Louis-de-Courville). L'Office du crédit agricole, la Raffinerie de sucre de Québec (Saint-Hilaire) et le Collège des vétérinaires (Saint-Hyacinthe) relèvent aussi du ministre de l'Agriculture, tandis que l'Office de l'électrification rurale est rattaché au Conseil exécutif provincial.

Le concours annuel du Mérite agricole, organisé en 1890, est tenu à tour de rôle dans l'une ou l'autre de cinq régions. Chaque épreuve, qui dure cinq ans et porte sur les différentes productions de la ferme, a pour objet principal l'augmentation économique du rendement des cultures et des bêtes à cornes. Des concours de comté portant sur l'amélioration de la ferme ont été lancés il y a plus de vingt